

APERÇU SUR LES ECONOMIES EUROPEENNE ET NORD AFRICAINES APRES TREIZE ANS DU PROCESSUS DE BARCELONE

Nacer **DADDI-ADDOUN**

Professeur à l'ESC, directeur du laboratoire.

Farouk **TAMOURTBIR**

Maitre assistant, membre du laboratoire.

Résumé : Après plusieurs années d'efforts, dans la conception et la mise en œuvre des politiques du processus de Barcelone qui a démarré en 1995, qu'on se rend compte qu'il y a peut être des limites et des contraintes à lever, contre des résultats à valoriser et à consolider.

Ce papier s'intéresse à quelques aspects socioéconomiques, après cette expérience concernant, d'un côté des pays sous développés et hétéroclites, sur la rive du sud de la méditerranée, dont l'Algérie fait partie, de l'autre les pays de la rive nord, en tant que groupe très homogène et développé. L'aboutissement des orientations des parties qui ont établi ce processus, sur des bases techniques et théoriques empruntées des cadres définissant les intérêts, les attentes et les exigences de celles-ci, donnant un prolongement des conditions des institutions de Bretton Woods déjà imposées aux pays du sud dans le cadre des réformes de restructuration de leurs économies.

Mots clés : processus de Barcelone, union européenne, pays d'Afrique du nord, intégration, régionalisation.

ملخص: بعد عدة سنوات من الجهود المبذولة في تصور وتنفيذ سياسات مسار برشلونة الذي انطلق سنة 1995، ننتبه إلى أن قد يكون هناك نقائص وقيود يجب رفعها، مقابل نتائج تقييم و تعزز. تهتم هذه الورقة ببعض الجوانب الاقتصادية والاجتماعية، بعد هذه التجربة التي تهم بلدان متخلفة وغير منسجمة، بالضفة الجنوبية للبحر المتوسط والجزائر جزء منها من جهة، ومن جهة أخرى بلدان الضفة الشمالية، كمجموعة منسجمة ومتطورة. وتوجهات الأطراف التي أعدت هذا المسار، وفق قواعد تقنية ونظرية مقتبسة من الأطر المحددة المصالح، التطلعات ومتطلبات هذه الأطراف، تعطي استمرارية لشروط هيئات بريتن وودز، التي قد فرضت على بلدان الجنوب في إطار إصلاحات إعادة هيكلة اقتصاداتها.

الكلمات المفتاح: مسار برشلونة، الاتحاد الأوروبي، بلدان افريقيا الشمالية، الاندماج، الجهوية.

Introduction

L'Europe et l'Afrique du nord* deux groupes de pays qui sont, pour les uns, dans une région considérée comme le centre de l'activité humaine sur notre globe, ou comme deux rives d'un bassin regroupant naturellement sociétés et cultures et pour d'autres se sont des économies et des cultures que, malgré leur proximité géographique, n'ont que peu de choses en commun.

Après plusieurs années d'efforts, dans la conception et la mise en œuvre des politiques du processus de Barcelone qui a démarré en 1995, qu'on se rend compte qu'il y a peut être des limites et des contraintes à lever, contre des résultats à valoriser et à consolider.

Notre intervention va s'intéresser à quelques aspects socioéconomiques, après cette expérience du dit processus concernant, d'un côté les pays de la rive du sud de la méditerranée, dont l'Algérie fait partie, se caractérisant de petites économies hétérogènes. L'opération visant une forme de partenariat dans plusieurs domaines pour bénéficier de quelques avantages technologiques et économiques, adoptant une politique qui n'est pas loin de l'idée de la spécialisation des pays, déjà proposée dans le livre de l'écossais Adam Smith en 1776, considéré comme la bible de l'économie de marché.

De l'autre les pays de la rive nord, en tant que groupe très homogène, devenus une union économique, fruit de plusieurs dizaines d'années de développement et de coordination de leurs efforts, qui a commencé juste après la deuxième guerre mondiale et même avant la fin de l'occupation de leur nouveaux, soit disant, partenaires.

Dans cet exposé, l'idée principale qui va nous guider est : pourquoi le processus de Barcelone, avec tout ce qui a été fait après ces treize années, n'a donné que très peu de satisfaction dans les deux rives du bassin méditerranéen ?

Pour ce faire nous allons essayer de trouver quelques éléments de réponse d'abord dans l'histoire de cette région, ensuite dans le cadre théorique des politiques économiques adoptées, dans l'expérience de l'Union Européenne et dans la conception et la mise en œuvre du processus de Barcelone. Car il semble que la résistance d'un construit vient, en premier lieu, de la solidité de ses fondements et de son squelette avant sa couleurs et la forme de sa silhouette.

Notre résumé s'articule sur les points suivants : Aspects historiques et théoriques du sujet ; aperçu historique sur le développement de l'UE ; les mécanismes du partenariat EuroMed ; quelques indicateurs sur l'effet économique de l'UE ; conclusion générale.

1-Aspects historiques et théoriques du sujet

1.1-L'histoire et la géographie de la région

Le Partenariat euro-méditerranéen (PEM) proclamé en 1995, avait apparemment pour objectif de construire autour de la Méditerranée « une zone de paix et de prospérité partagée » et proposait une méthode pour y parvenir : substituer aux accords commerciaux bilatéraux existants dans la zone une approche innovante, globale et multilatérale. La réalisation d'une zone de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, avait comme échéance l'année 2010. Cette zone pourrait favoriser le développement économique et social et accompagner l'intégration de ces pays dans l'économie mondiale.¹

Or la région méditerranéenne, de son positionnement stratégique, était depuis son peuplement un champ déterminant pendant la paix ou la guerre, car elle abrite et regroupe un nombre de sociétés très disparates, elle a vécu la majorité des événements historiques de toute l'humanité.

Ainsi cette région qui assure la liaison entre les quatre coins du monde, a participé au développement des cultures et des civilisations de l'est et de l'ouest, du sud et du nord, en assurant leurs communication, fructification et interdépendance ainsi que leurs conflits et divisions à plusieurs époques de l'histoire.

La première unité de la méditerranée a été réalisée au départ sous la gouvernance des grecs et des romains. Par la suite, la conquête par les musulmans de la rive Est puis Sud du bassin et les invasions barbares au nord, allait créer les premières divisions, pour que les croisades mettront fin à l'unité méditerranéenne.

Cette région va devenir ainsi à partir du seizième siècle jusqu'à nos jours, un lieu de rivalités et de confrontations dues à la présence concomitante des trois grandes religions qui sont nées sur ses rivages : l'Islam, le Christianisme et le Judaïsme.

La colonisation au dix-neuvième siècle a rétabli une unité apparente, entre une rive sud dominée et une rive nord dominante, dans

toutes les formes de l'exploitation humaine et matérielle. De plus, la méditerranée va devenir l'une des principales zones d'affrontement entre deux grandes forces d'occupation le Royaume-Uni et la France.

Suite à ces événements, la construction européenne de l'après guerre de 1945, était apparue comme une solution à la réduction des tensions dans la zone. C'est pour cette raison qu'il s'en est suivi un long désengagement culturel et scientifique autant que politique et économique à l'égard de la méditerranée. Le triple processus d'orientalisme, de colonialisme et de démantèlement a bloqué les identités des pays du bassin méditerranéen.

En conséquent, on peut dire que la promotion de la méditerranée dans la dernière décennie du vingtième siècle, est venue pour servir les intérêts de l'Union européenne. « Elle apparaît en effet comme un cadre de coopération idéal car elle est avant tout rassembleuse : se référer à la Méditerranée, c'est éviter de mentionner des divisions culturelles ou stratégiques renvoyant à des conflits insolubles »².

« L'Union européenne a consacré le bassin méditerranéen comme un décor commun, pour déployer sa propre action extérieure autour de thématiques unificatrices, sur lesquelles elle garde évidemment la main. L'Europe a en quelque sorte imposé son monopole en Méditerranée »³.

Ce type de monopole a vu son début avec l'institution d'une coopération, dès les années dix neuf cent soixante, entre l'UE et la Turquie, le Maroc et la Tunisie. Elle s'est matérialisée, par la suite, par des accords de coopération d'une durée illimitée assortis de protocoles financiers bilatéraux renégociés tous les cinq ans.

1.2-Le développement économique, régionalisation et mondialisation

L'économie de marché, ou capitalisme, a commencé à se développer en Europe, se basant sur les idées et les théories des auteurs européens dans leur majorité. Elle garde toujours les mêmes orientations, commercialisées au dix huitième siècle, à partir de la première force économique qui est la grande Bretagne à l'époque. Ces orientations exigent l'ouverture des frontières des pays, exportateurs et importateurs, avancées et sous développés pour une meilleure rentabilisation de leurs ressources (A. Smith et D. Ricardo)*. Remarquons que cela est venu après l'émergence de l'économie et la force occupante des pays européens derrière la première force de l'époque le royaume uni.

C'est les mêmes principes qui vont orienter les institutions de Bretton Woods après la deuxième guerre mondiale (Fonds Monétaire International, Banque Mondiale, GAAT remplacée par l'Organisation Mondiale de Commerce en 1995), devenues encadreurs et dirigeants de la seine économique mondiale en coordination avec plusieurs autres parties comme par exemple le groupe des sept pays les plus industrialisés dans le monde (G7 : Etats-Unis, G. Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, le Canada et le Japon), ainsi que l'organisation économique OCDE qui regroupe le G7 avec l'ensemble des pays occidentaux.

Devant ces institutions et à leur opposé, les intérêts des pays d'économie socialiste étaient garantis par des groupements, qui vont s'effondrer après le tournant de la moitié des années 1980. De même les intérêts des pays sous développés, regroupés en organisation des pays non alignés des années soixante dix, se sont vus en dernière position, malgré la proposition d'une multitude de théories et de stratégies pour le développement de ces derniers après leur indépendance à partir des années 1950, pour s'aligner enfin derrière les institutions de Bretton Woods après la double crise économique de 1973 à 1986.

A partir des années mille neuf cent quatre vingt, l'économie de marché, sur les mêmes principes en se renforçant par les nouvelles atouts de l'économie nouvelle, comme le boom technologique et le passage vers les secteurs des services modernes en information et le développement exceptionnelle de l'intermédiation financière...etc, arrive à une autre phase de développement sous une autre forme : la mondialisation⁴, elle a tendance à vouloir former un seul ensemble économique, une seule économie monde, la régionalisation qui tend à former des sous-ensembles économiques et donc à découper l'espace monde selon certaines solidarités commerciales ou politiques.

Les différents processus de régionalisation en cours, un peu partout dans les quatre parties du monde, (ALENA en Amérique du nord, APEC en Asie ...etc), sont nés pour accompagner et intégrer le processus de la mondialisation.⁵

En effet, ces mouvements d'intégration régionale sont traduits par la mise en place d'organisations régionales juridiquement constituées. La plus visible tant par son organisation politique, économique et diplomatique reste l'UE qui a influé sans aucun doute ce comportement de regroupement d'Etats afin de former des ensembles régionaux.

1.3-Le développement des pays de la rive sud et leurs réformes économiques

Les pays de la rive sud de la méditerranée, comme leurs homologues en sous développement, ont connu après leur indépendance à partir des années 1950 des modèles de développement économique, dont on peut citer comme par exemple :⁶

- Le modèle de développement intégré (industries industrialisantes adopté par l'Algérie),

- Le modèle de développement de substitution d'importation...etc.

Ces modèles n'ont pas pu arriver à démarrer les économies de ces pays, mais au contraire ces derniers se sont trouvés contraints de revoir leur stratégies économiques après les deux chocs pétroliers (1973, 1986) et leurs retombées économiques (crises d'endettement), pour entamer une série de réformes de restructuration économique.

La problématique du sous développement dans ces pays se pose toujours avec acuité, depuis les années 1950 plusieurs auteurs, de l'Est comme de l'Ouest, ont formé ce qu'on considère aujourd'hui comme économie de développement. On peut relever trois grands courants théoriques qui expliquent le phénomène du sous développement :

- 1-Un courant d'inspiration marxiste et léniniste, analysant le sous-développement comme la résultante d'un pillage, d'un transfert de valeur au détriment des pays en voie de développement et recommandant la plus grande méfiance dans les relations Nord-Sud, la préférence pour le développement autocentré, la coopération Sud-Sud, la proposition extrême ayant été celle de la déconnexion totale.

- 2-un courant d'inspiration libérale considérant que la voie du développement est celle d'une ouverture sur le marché extérieur. Lemaître mot du développement est l'adhésion pleine et entière aux principes de l'économie de marché, et devient alors celui de la réforme libérale, de la grande plongée dans le commerce mondial libre-échangiste, du démantèlement, de l'ouverture inconditionnelle à des capitaux étrangers libres d'entrer et de sortir.

- 3- un courant dit "structuraliste", que l'on a pu aussi qualifier de keynésianisme du sous-développement (Oman et Wignaraja, 1991), insistant sur les spécificités structurelles des économies sous-développées, ne croyant pas à un fonctionnement optimal automatique

des mécanismes de marché, du fait des rigidités structurelles de ces sociétés. Le structuralisme accorde donc une importance toute particulière à un pilotage du processus de développement par l'État, chargé d'encadrer le marché, encadrement pouvant associer stimulation et répression.

2- Le cadre conceptuel de la régionalisation

2.1-Les théories des firmes multinationales

Après une longue expérience de fermeture sur les capitaux étrangers, le rôle de l'intermédiation des Etats par le biais de l'endettement et l'utilisation de ces investissements indirects (IEI), l'échec vient des stratégies de développement dans la plupart de ces pays, une logique d'attraction des investissements directs étrangers (IDE) s'est largement substituée aux politiques étatiques de restriction réglementation des implantations des firmes étrangères:⁷

-Désormais, ce sont les choix stratégiques de localisation des FMN qui préfigurent la réalisation des retombées macroéconomiques inhérentes aux investissements étrangers dans un territoire d'accueil.

-Avec la nouvelle dynamique économique, la concurrence entre les firmes MN les a poussé à développer des stratégies directement mondiales et arbitrent entre les localisations de plusieurs territoires d'accueil potentiels. En d'autres termes, la compétition inter-territoriale implique que l'attractivité d'un espace géographique ne peut être conçue sans prendre en compte les finalités des implantations à l'étranger des entreprises.

-Traditionnellement, l'analyse économique retient une trilogie propre aux comportements stratégiques des entreprises en matière d'IDE : une stratégie primaire ou d'accès aux ressources naturelles du sol et du sous-sol; une stratégie horizontale ou de marché; une stratégie verticale ou de minimisation des coûts.

2.2-Les théories explicatives de la régionalisation

L'explication moderne des formes de régionalisme est proposée au début des années 60 par Bela Balassa, elle propose une gradation des formes et étapes possibles du régionalisme:⁸

1-la première est le libre-échange (suppression des obstacles tarifaires et non tarifaires à la circulation des biens),

2- suivi de l'union douanière (libre-échange + tarif extérieur commun),

3- le marché commun (union douanière + libre échange des services + libre circulation des facteurs de production),

4- enfin l'union économique, qui suppose de couronner l'édifice par des politiques communes ou harmonisées.

Au cours des dernières années sont apparues deux nouvelles approches:⁹

1- la première, qu'on appelle typologies dichotomiques, opposent régionalisme de facto et régionalisme de jure d'une part, régionalisme fermé et régionalisme ouvert d'autre part, et enfin intégration en profondeur et intégration superficielle ou peu profonde,

2- la seconde, qu'on appelle typologies triangulaires, probablement plus riches de contenu analytique et de débats futurs, s'articulent autour d'un triangle d'impossibilité d'exigences ou objectifs possibles dans le cadre d'une construction régionale: l'autonomie des marchés, la souveraineté des Etats et la coopération institutionnalisée entre les membres.

3-Aperçu historique sur le développement de l'UE

L'Union Européenne est le résultat d'un long processus de développement qui a commencé juste après la fin de la deuxième guerre mondiale en parallèle avec les efforts de reconstruction du continent et de l'émergence de la guerre froide entre les deux pôles économiques socialiste et capitaliste.¹⁰

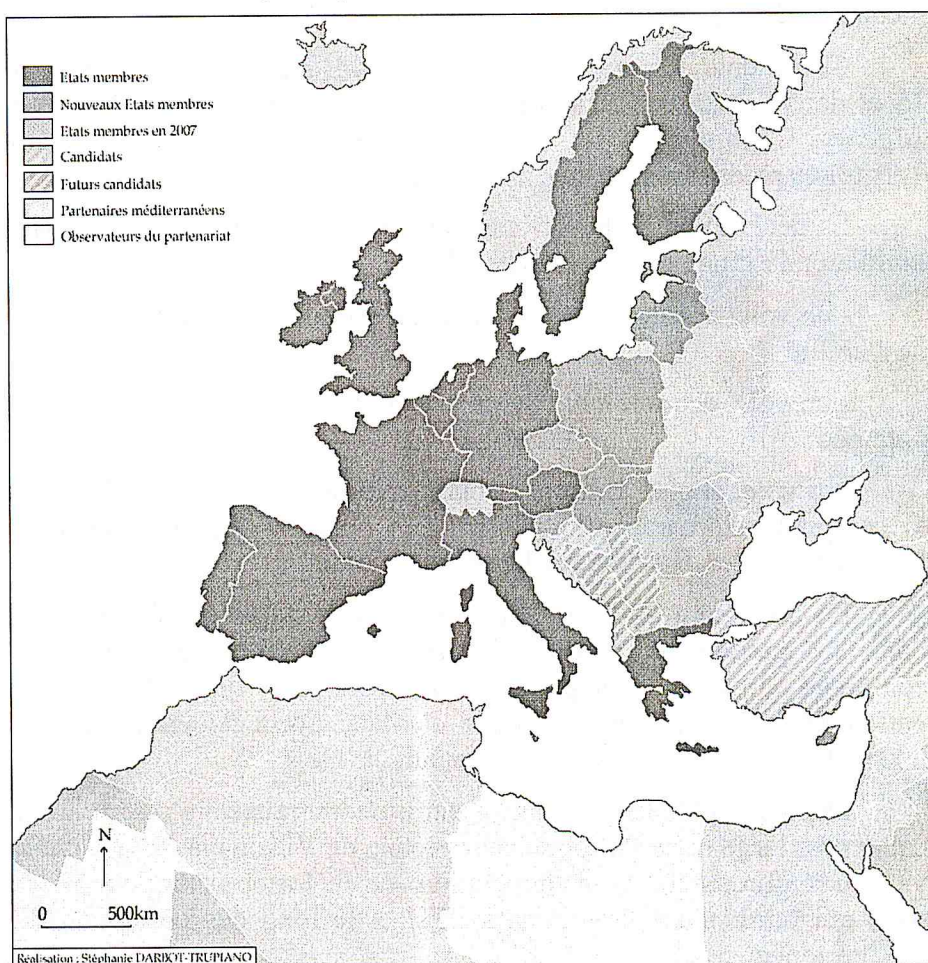
1- Zone de libres échanges des années 1950, l'Europe a commencé le 27 Mars 1957 sous forme de zone de libre échange à 6 pays.

2-Union douanière, entre ces pays en 1968.

3-Marché commun européen, avec le système monétaire 1979, l'intégration de l'Espagne en 1986, et la création du marché en 1987, la mise en place d'une politique de la concurrence, ce dernier est traditionnellement donné comme exemple typique de montée en puissance régionale où elle regroupait déjà 15 pays.

4-Union Européenne (voir la carte suivante), c'est la forme suprême de l'union économique, après la signature sur l'union monétaire

à Maastricht 1992, puis d'une monnaie unique en 1999 et d'une tentative de coordination des politiques budgétaires avec le pacte de stabilité.



4- Les mécanismes du partenariat économique Euro-Med

4.1-Le processus de Barcelone et ses objectifs économiques

La signature des accords d'Oslo, dans les années quatre-vingt-dix, relatifs à la relance du processus de paix au Moyen-Orient a conduit l'UE à repenser sa politique vis-à-vis de la zone méditerranéenne, dans le cadre d'une approche plus globale.

Un programme ambitieux de partenariat de développement a été adopté à la Conférence (des ministres des Affaires étrangères) euro-méditerranéenne de Barcelone de novembre 1995.

Ce partenariat s'appuyait sur des accords d'association entre l'UE à 15 et douze États et Territoires du sud et de l'est de la Méditerranée : Algérie, Chypre, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Territoires palestiniens, Syrie, Tunisie et Turquie.

La déclaration de Barcelone a amorcé un processus de coopération multilatérale fondé sur trois volets :¹¹

- un volet politique, dont l'ambition est de créer une zone de paix et de stabilité

- un volet économique, qui vise à construire une zone de prospérité partagée ;

- un volet social, culturel et humain, dont l'objectif est d'améliorer la compréhension mutuelle des peuples de la région et d'encourager l'émergence d'une société civile active.

En novembre 2007, l'Albanie et la Mauritanie ont été accueillies dans le partenariat euro-méditerranéen. Actuellement, ce dernier comprend donc les vingt-sept États membres de l'UE et douze partenaires méditerranéens (Chypre et Malte ayant rejoint l'UE en mai 2004). La Libye a le statut d'observateur.

Depuis 2004, le partenariat euro-méditerranéen s'inscrit dans le cadre plus large de la Politique Européenne de Voisinage (PEV). Celle-ci vise au renforcement de la coopération entre l'Europe élargie à 27 et les pays qui bordent ses frontières à l'Est et le long des côtes Sud de la Méditerranée.

L'objectif de la PEV est d'intensifier le processus d'intégration économique en contrepartie de la mise en œuvre de réformes économiques, politiques et institutionnelles dans les pays voisins de l'UE.

La PEV approfondit donc le cadre de Barcelone en offrant des perspectives accrues d'intégration économique en contrepartie de progrès concrets concernant le respect de valeurs communes (démocratie et droits de l'homme, règles de droit, bonne gouvernance, principes d'économie de marché et développement durable).

Le processus de Barcelone est, apparemment ou comme il se veut être, une ambition régionale qui vise à structurer et organiser les relations entre les Pays Partenaires Méditerranéens (PPM). Il s'affirme comme un projet économique, politique et culturel discuté et négocié entre les partenaires méditerranéens lors de la déclaration du Barcelone. Le but est de construire une zone de prospérité, de paix et de sécurité en l'accompagnant d'échanges accrus entre les peuples des deux rives.

Pour les pays du sud particulièrement, ces ambitions qui restent sur papier, à cause de plusieurs facteurs dont on peut citer le problème des droits et pouvoirs, où les cas des peuples palestinien et sahraoui (Sahara occidental), considérés comme parties dans ce processus sans avoir les mêmes droits avec le reste des pays, et sans leur donner la possibilité de vivre sur leur territoires respectifs. Ainsi on se pose la question comment peut on admettre que les représentants de ces deux peuples peuvent se réunir et travailler cote à cote avec les représentants de leurs occupants considérés comme ennemis respectifs.

4.2-le cadre bilatéral

Dans ce cadre, où peut être l'UE essaye d'éviter le problème du travail face au groupe des pays du sud, les accords d'association comprennent des dispositions générales et des caractéristiques spécifiques aux relations entre l'UE et chaque pays du processus méditerranéen (PPM). En fonction des différents pays, des domaines de coopération de plus en plus nombreux ont été introduits.

Des accords d'association sont actuellement en vigueur entre¹² l'UE et la Tunisie (1995), Israël (2000), le Maroc (2000), la Jordanie (2002), l'Égypte (2004), l'Algérie (2005) et le Liban (2006). Les relations avec l'Autorité palestinienne (1997) sont régies sur une base intérimaire. La Turquie est liée à l'Europe par une union douanière (1996).

Comparativement, l'entrée en vigueur des accords d'association signés par l'UE, à partir de 1991, avec ses futurs nouveaux États membres a été beaucoup plus rapide (moins de trois ans), témoignant d'une volonté et d'un objectif politiques plus forts de l'ensemble des parties.

4.3-Le cadre multilatéral

Ce cadre aussi a un ensemble d'objectifs, complétant ceux du care bilatéral commençant par le renforcement du dialogue sur les politiques macroéconomiques. Le processus de Barcelone a établi un cadre multilatéral (de région à région) de négociation essentiellement intergouvernemental mais aussi interparlementaire.

Les rencontres ont lieu à plusieurs niveaux : ¹³

1- réunions ministérielles sectorielles qui lancent, dans chaque domaine (affaires étrangères, commerce, industrie, agriculture, finances, énergie...), des coopérations concrètes et préparent des initiatives communes. On compte une vingtaine de réunions depuis l'origine du processus euro-méditerranéen ;

2- comité Euro-Med, réunissant, environ tous les deux mois, les hauts fonctionnaires de l'ensemble des pays partenaires et de la Commission européenne ; il est chargé d'assurer la coordination du partenariat et la cohérence des activités dans tous les volets de coopération.

3- ensuite le processus de Barcelone a abouti à la création, en 2004, de l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne. Elle s'est réunie trois fois en session plénière. Elle regroupe 240 parlementaires (120 parlementaires méditerranéens, 75 membres des parlements nationaux et 45 représentants du Parlement européen). L'Assemblée a un pouvoir consultatif et de recommandation.

Ce dialogue Nord-Sud amorcé depuis 1995 demeure au dessous des attentes. En particulier, la fréquence des réunions ministérielles sectorielles, des réunions du comité Euro-Med ou de l'Assemblée euro-méditerranéenne demeure faible au regard du champ du partenariat.

4.4-L'assistance financière¹⁴

1-Programmes MEDA (1995-2006) : De 1995 à 2006, la commission, en collaboration avec chacun des PPM, élaborait des programmes d'aide à la transition économique, financés au titre de MEDA (faisant référence à « mesures d'ajustement »).

Les bénéficiaires des financements pouvaient être les États, les régions, les autorités locales, les organismes publics, et les organisations non gouvernementales. MEDA I était doté de 3,435 milliards d'euros pour la période 1995-1999.

En juillet 2005, l'évaluation des programmes réalisée par des experts indépendants, à la demande de la Commission européenne, a montré que, compte tenu notamment de la complexité des procédures, le rapport entre les paiements et les engagements n'avait été que de 28,6 % (soit 875 millions d'euros réellement attribués).

De 2000 à 2006 MEDA II, les montants mis à la disposition des PPM via MEDA II s'élevaient à 5,35 milliards d'euros.

2- un nouvel Instrument Européen de Voisinage et Partenariat (IEVP) : l'élaboration d'un instrument européen unique à l'appui de la PEV a été envisagée pour la première fois par la Commission en 2003.

Depuis janvier 2007, l'IEVP remplace les programmes géographiques et thématiques existants et simplifie les procédures de la coopération transfrontalière, en finançant des programmes conjoints de l'UE et de pays partenaires ayant une frontière terrestre ou maritime commune.

L'IEVP dispose de 11,2 milliards d'euros pour 2007-2013 (soit 32 % de plus que le total de 8,5 milliards, pour la période équivalente 2000-2006, résultant de l'enveloppe MEDA de 5,3 milliards, de l'enveloppe de 2,3 milliards et de l'enveloppe consacrée aux programmes thématiques de 0,5 milliard).

L'élargissement de la zone d'intervention (désormais Est et Sud) a posé la question de la répartition des aides. Il a ainsi été obtenu que la répartition antérieure soit maintenue jusqu'en 2010, soit deux tiers pour le Sud et un tiers pour les partenaires orientaux de la PEV.

3- Banque européenne d'investissement (BEI) et Facilité Euro-Méditerranéenne d'Investissement et de Partenariat (FEMIP) : depuis les années soixante-dix et plus encore depuis la mise en place du partenariat euro-méditerranéen en 1995, la Banque européenne d'investissement (BEI) intervient également dans cette zone. Elle accorde des prêts et des aides financières aux PPM.

Ses modalités d'intervention ont été remodelées à partir de 2002 avec la mise en œuvre de la facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP). Financée sur les ressources propres de la BEI et sur le budget de l'UE.

La FEMIP vise en particulier à développer l'activité économique du secteur privé et à soutenir la création d'un environnement propice à l'investissement :

- prêts à long terme (jusqu'à 12 ans) ;
- financements sur capitaux à risque destinés à la constitution ou au renforcement des fonds propres des entreprises ;
- fonds d'assistance technique, aide non remboursable destinée à financer l'identification, la conception et la gestion de projets.

Entre 2002 et 2006, au travers de la FEMIP, la BEI a octroyé des prêts pour un montant d'environ 6 milliards d'euros.

Pour la seule année 2006, la FEMIP a accordé plus de 1,3 milliard d'euros. 43 % ont servi à soutenir des projets d'infrastructures, notamment dans le secteur de l'énergie, 24 % ont été alloués à la protection de l'environnement et 15 % à l'industrie. Au titre de l'assistance technique, la FEMIP a financé des opérations pour 12,3 millions d'euros (BEI, 2007).

Pour la période 2007-2013, l'UE a fixé à 8,7 milliards d'euros le plafond indicatif des prêts de la BEI dans les PPM, ce qui correspond à une augmentation substantielle de l'ordre de 34 % par rapport à la période 2002-2006.

4-Augmentation substantielle des aides : globalement, les engagements financiers de l'UE en faveur des PPM se sont inscrits en hausse sensible : plus 21 % en 2000-2006 par rapport à 1995-1999.

S'agissant des aides hors BEI, le soutien apporté par l'UE aux Pays d'Europe Centrale et Orientale (Peco) entre 1995 et 2004 a été sans commune mesure avec celui affecté aux PPM via les fonds MEDA : il avoisinait 26 euros par habitant et par an pour les Peco, contre 1,8 euro pour les PPM.

Pour la période 2007-2013, l'aide financière (BEI comprise) accordée aux PPM devrait encore croître de quelque 35 % par rapport à la période précédente.

4.5-L'assistance technique Formation, coopération

Dans le cadre de ses activités internationales, la Banque de France, par exemple, a tissé des relations étroites avec les banques centrales des

PPM, principalement avec les banques centrales d'Algérie et du Maroc. Elle organise régulièrement des actions de formation auxquelles participent les banques centrales des PPM.

Ainsi, en 2006, 401 cadres de banques centrales des PPM ont participé à 20 séminaires dispensés par l'Institut bancaire et financier international (IBFI) de la Banque de France dont la mission est d'assurer des formations à l'intention des responsables de banques centrales étrangères.¹⁵

En 2006, l'IBFI a aussi organisé 10 séminaires sur place, au Maroc, en Algérie et en Albanie. La Banque de France a également développé une importante coopération technique avec ses partenaires des PPM.

En 2006, ses cadres ont effectué des missions sur plusieurs métiers de banque centrale (notamment lutte contre le blanchiment, gestion des risques opérationnels, audit, systèmes de paiement, systèmes d'information) et de supervision bancaire dans les pays suivants : Algérie, Maroc, Égypte, Liban, Tunisie, Turquie, Syrie et Mauritanie.

Ces missions étaient organisées soit de manière bilatérale dans plusieurs pays, soit sous l'égide du FMI, de la Banque mondiale ou de l'Eurosystème.

Enfin, des cadres sont régulièrement détachés, pour des périodes de longue durée, dans des PPM : en Algérie et en Turquie (en tant que conseillers financiers d'ambassade et représentants de la Banque de France).

Dans le cadre de la coopération technique, la Banque de France a également détaché plusieurs experts auprès des banques centrales du Maroc (supervision bancaire), de Syrie (conseiller auprès du gouverneur) et d'Égypte (supervision bancaire, dans un projet piloté par la BCE), dans ce dernier cas sur financement européen MEDA.

5-Quelques indicateurs sur l'effet économique du processus de Barcelone

5.1-Le PIB/tête en pourcentage par rapport à celui de l'UE

Pour ces pays, après plus de onze ans du début de processus, la situation est soit stable (Égypte, Algérie), soit au contraire plutôt négative, à l'exception de la Tunisie qui se démarque. Son PIB par tête passe de 8,5 à 9,6% de celui de l'Europe en 2004.¹⁶

Le processus de Barcelone n'a pas induit de rattrapage des PTM vers l'UE. Il n'a pas non plus contribué à réduire la distance économique et l'écart entre les pays signataires de la déclaration.

5.2-Les taux d'ouvertures

Ces taux qui indiquent le taux d'ouverture des économies nationales vis-à-vis de l'étranger, à partir des opérations de commerce extérieur. Ils ne se sont améliorés après Barcelone que pour quatre pays, dont trois sont atypiques : Israël qui est un pays développé, la Turquie qui est en discussion pour être membres à l'Union européenne et, enfin, l'Algérie qui exporte essentiellement des hydrocarbures.

Le processus de Barcelone n'a accentué l'ouverture que d'un seul pays : le Maroc.¹⁷

En plus, la Tunisie et la Syrie qui ont accru leur niveau d'ouverture avant Barcelone se sont trouvées dans une situation défavorable après la mise en œuvre du processus.

5.3-incidence sur les échanges entre les PTM et l'UE

Les résultats sont très décevants : l'impact global du dispositif sur l'intégration commerciale est négatif. Sur les neuf pays considérés, les exportations n'ont crû de manière plus rapide après Barcelone que dans trois cas et seulement dans deux cas si l'on exclut les hydrocarbures.

Quand aux importations, leur taux de croissance ne s'est amélioré que dans le cas du Maroc. Dans tous les autres cas, le processus de Barcelone se traduit par une décélération de commerce avec l'Union Européenne par rapport à la période antérieure.

Globalement, le commerce des PTM avec l'Europe croît moins vite dans la période post Barcelone qu'au cours de la phase qui l'a précédée. Il faut également noter que sur la période 1995-2003, le taux de croissance des importations et des exportations est deux fois supérieur pour les pays de l'Europe communautaire (PECO).

5.4-Environnement économique et climat des affaires

Les interventions dans ce domaine consistent principalement soit en Facilités d'Ajustement Structurel (FAS), soit en assistance technique à disposition des agences gouvernementales. Il s'agit de fonds directement affectés au budget de l'Etat, mais dont les éléments sont conditionnés à la mise en place d'un programme de réformes.

Les réformes du secteur financier en Tunisie et au Maroc s'inscrivent dans ce cadre, ainsi que les financements de la restructuration des entreprises publiques et la privatisation en Algérie, Jordanie et Tunisie.

L'autre mode d'intervention est l'assistance technique. Elle concernait pour l'Egypte, le Maroc et la Tunisie la restructuration et la privatisation des entreprises publiques, le renforcement des administrations publiques, la stratégie de privatisation, la restructuration des entreprises avant la privatisation, l'évaluation financière des entreprises privatisés et enfin la mise en œuvre de l'opération de privatisation proprement dite.

Le Liban et la Syrie ont bénéficié de programmes d'assistance technique pour le renforcement de l'administration publique. Les projets finançant directement des infrastructures ont été plus limités. Ils ont concerné principalement le Maroc, la Syrie et le Liban.

Le Maroc a, quant à lui, obtenu un soutien pour la construction d'une section d'autoroutes entre Tanger et la frontière algérienne. Mais il s'agit là du cas unique d'une ressource MEDA utilisée pour financer la création d'infrastructures. Les évaluations sur ce type d'intervention sont mitigées. Elles sont très nuancées sur les FAS.

Les rapports de la commission européenne indiquent que « tandis qu'elles (les FAS) n'ont pas complètement atteint leur objectif, elles ont contribué à des progrès notables en direction de la libéralisation des économies et dans l'amélioration du cadre légal. » Mais le rapport insiste surtout sur la faible capacité des FAS à instaurer des changements dans l'environnement institutionnel.

De tels changements supposent naturellement l'engagement sincère du gouvernement dans le programme. Toutefois la marge de manœuvre de l'UE est étroite car en cas de non-respect des engagements, l'interruption des versements risque de conduire à une crise politique.

Enfin, l'Union européenne soumet le programme de facilités d'ajustement structurel aux institutions de Bretton Woods et n'est pas en mesure de s'écarter beaucoup des opinions de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international.

L'évaluation des programmes d'assistance technique est plus négative. De nombreux projets ont été soit considérablement retardés, soit purement et simplement annulés.

5.5-Autres indicateurs socioéconomiques

Les deux tableaux suivants (n°1 et n°2), nous regroupent un nombre d'indicateurs touchant des aspects socioéconomiques, dont les pays du sud de la méditerranée cherchent à améliorer par la participation dans le processus Euro-Med.

Pour l'Afrique du nord, mis à part les deux pays du Maghreb : le Maroc et la Tunisie, qui ont pu collecter quelques points positifs dans cette période, bénéficiant de leur positionnement vis-à-vis des pays du nord, la relation exceptionnelle avec ces derniers et l'existence des investissements depuis bien avant le processus de Barcelone, il est apparent selon les chiffres des deux tableaux, que les changements dans ces pays restent loin des objectifs et des moyens déployés.

Il faut remarquer que l'écart incroyable dans quelques indicateurs nous donne une réponse aux questions des résultats réalisés. Malgré que l'amélioration du PIB par tête dans ces pays est apparente, en valeur absolue ou en pourcentage, il ne représente en Algérie et en Tunisie que 12% et 10% respectivement du PIB moyen dans les pays de l'UE. Le même résultat dans l'écart du classement mondial de ces pays concernant l'indice du développement humain, pour l'Algérie l'Egypte et le Maroc : 102^{ème}, 111^{ème} et 123^{ème} respectivement, par rapport à la moyenne des pays de l'UE 26^{ème}.

Tab n°1 :Évolution du % du PIB réel, % du PIB par tête, du PIB par tête et de l'inflation

pays	% du PIB réel		(% du PIB par tête)/zone Euro		PIB par tête en \$		inflation	
	1995	2006	1995	2006	1995	2006	1995	2006
Algérie	3.85	3.59	9	10	4776	7827	29.78	2.53
Egypte	4.48	6.84	7	8	2835	4836	15.74	7.64
Maroc	-6.58	8.00	6	7	2885	4956	6.12	3.28
Mauritanie	9.82	11.45	-	-	1677	2504	6.54	6.24
Tunisie	2.35	5.36	9	12	4678	8898	6.24	4.49
Turquie	7.19	6.10	15	17	5494	9107	88.11	10.51

Source: FMI, BM.

Tab. N° 2 : Classement mondial Développement Humain, Climat des affaires et de la transparence

	DH	C des A	Transpre e
Algérie	102	125	99
Egypte	111	126	105
Maroc	123	129	72
Tunisie	87	88	61
Turquie	92	57	64
Moyenne UE des 27	26	34	31

L'IDH permet de mesurer le développement humain et ainsi d'évaluer le progrès moyen d'un pays selon trois critères : l'espérance de vie, la scolarisation et l'alphabétisation, et le niveau de vie.

Sources : ONU, PNUD (2004), rapport de la Banque mondiale, Doing Business (2007), et Transparency International (2007).

6- Conclusion

Dans cet exposé, nous avons retenu un nombre d'éléments qui, dans leur ensemble peuvent nous donner une vision sur la conception, la mise en œuvre du processus de Barcelone et ses résultats qui sont au dessous des attentes des pays de l'UE, des pays de l'Afrique du nord ainsi que le reste des pays du Sud Est.

Ainsi les résultats réalisés ne sont que l'aboutissement des orientations des parties qui ont établi ce dit processus, sur des bases techniques et théoriques empruntées des cadres définissant les intérêts, les attentes et les exigences de celles-ci, donnant un prolongement des conditions des institutions de Bretton Woods déjà imposées aux pays du sud dans le cadre des réformes de restructuration de leurs économies.

En plus l'état des relations des pays du sud concernés par le processus, la question du problème du moyen orient ainsi que le blocage du processus de l'Union du Maghreb, à cause du problème des relations de ces pays avec la question du Sahara occidental, la situation spécifique de la Lybie dans le processus de Barcelone, sont tous des problèmes qui pèsent sur ce dernier.

du sud comparativement à la structuration, le niveau de performance et le poids de l'économie du bloc de l'UE. En plus de cet élément, il faut dire qu'il ne peut jamais y avoir de partenariat sans concertation, définition d'intérêts et de droits d'exister de tous les partenaires en tant que sociétés, cultures et histoires.

En fin, et après la dernière guerre de Gaza, peut-on se poser la question sur le changement qui va apporter le projet de la réunion pour la Méditerranée, qui est présenté aujourd'hui, par les pays du nord, comme un nouvel équilibre entre les deux rives de la Méditerranée, qui semble être davantage déséquilibré qu'avant ?

* - Ce texte reprend une partie d'une conférence présentée par le Pr DADDI-ADDOUN à l'ESG Tamentfoust Alger, le 27.11.2008, sous l'intitulé : « l'impact des économies européennes sur les économies nord africaines ».

¹ - Conseil économique et social (république française), « avis et rapports du le partenariat euro-méditerranéen : quel rôle pour la société civile ? » Avis présenté par Mme Chantal Lebatard, 2005, p7.

² -Maarouf R. : « Le processus de Barcelone : une institution au service du partenariat euro-méditerranéen. Origine et impact économiques », Document de support pour le séminaire interne de l'IDHE ,9 février 2007.

-Carpentier J. et F. Lebrun, Histoire de la Méditerranée, Le seuil, Paris, 1998.

³ -Idem.

* -A. Smith 1723-1790, économiste écossais, est arrivé au résultat que : le travail source de la richesse, la valeur fondée sur la loi du marché et le commerce, dans son livre publié en 1776 sur « la nature et les causes de la richesse des nations ».

-David Ricardo1772-1823, économiste anglais classique, il a des idées sur la valeur travail, la rente différentiel...etc, il formait avec Smith les premiers piliers du capitalisme scientifique.

⁴ -Hugon P. : Economie politique internationale et mondialisation, Economica, 1997.

- Lapointe A.: « Nouvelle économie et gestion », Revue internationale de gestion, vol. 20, n° 3, 1995.

- B. Guilhaud : Les firmes globales, Economica, 1998.

⁵ - Seroussi R. :GATT, FMI et la banque mondiale, Paris 1994.

⁶ -Par exemple le Modèle d'industries industrialisantes, discuté et exposé par des auteurs, notamment GD De Bernis, pendant les années 1960-70.Voir :

M.EH Benissad (1985) *Stratégies et expériences de développement*, OPU, ALGER.

⁷ -Andreff W. (1999), « Peut-on empêcher la surenchère des politiques d'attractivité à l'égard des multinationales ? », cité dans : Frimousse S. et Storaï C. « Attractivité des territoires sud méditerranéens et alliances inter-firmes : vers un modèle de gouvernance entrepreneuriale euro-méditerranéen ? *Revue Sciences de gestion*, 2007.

⁸ - Balassa B., *The Theory of Economic Integration*, Richard Irwin, 1961, cité dans : Regnault H. « libre-échange nord-sud et typologie des formes d'internationalisation des économies », *revue régions et développement* n°25, 2005.

-Kébabdjian G., « Le libre échange euro-maghrébin : une évaluation macroéconomique », *Revue Tiers Monde*, octobre-décembre, 1995.

-Kébabdjian G. , « Régionalisation de l'économie mondiale et espace méditerranéen », 1998, in Bellon B. et Gouia R., *Investissements directs étrangers et développement industriel méditerranéen*, Economica.

⁹ - Regnault H. op. cit.

¹⁰ - Darbot S, *Le Partenariat euro-méditerranéen : une tentative d'intégration maladroite, l'espace politique*, France n°02,2007.

¹¹ -Déclaration de Barcelone :

<http://www.euromedrights.net/francais/barcelone/declaration.htm>

-Le Processus de Barcelone – Le partenariat Europe-Méditerranée, synthèse 2001 :

http://europa.eu.int/comm/external_relations/euromed/publication/review01_fr.pd

¹² - F. Magnan-Marionnet, P. Contamine, P. Bonzom « Le partenariat économique et financier euro-méditerranéen », *Bulletin de la Banque de France*, N° 168, Décembre 2007 .

¹³ - Idem.

¹⁴ - F. Magnan-Marionnet et autres, op. cit. ; Darbot S. op. cit.; Maarouf R. op. cit. ; A. Sassi-Tmar « l'apport de la politique européenne de voisinage dans les relations de l'union européenne avec les pays du Maghreb », *Faculté des Sciences Economiques et de Gestion de Tunis*, 2006.

¹⁵ -Idem.

¹⁶ - F. Magnan-Marionnet et autres, op. cit.

¹⁷ -Idem.

Autres références Bibliographiques :

-Amin s., *Le partenariat Euro Méditerranéen*, ed l'Harmattan, 2001.

-Banque mondiale, «Doing business 2008 – Comment réformer», Banque Mondiale, 2008.

-
- World Bank, *Doing Business in 2004: Understanding Regulation*. Washington, 2004.
 - World Bank, *Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth*, Washington, 2005.
 - World Bank, *Global Economic Prospects*, Washington, 2005.
 - Beckouche P., « L'Euro-Méditerranée est-elle ou peut-elle être une région économique intégrée ? », Communication au colloque du Caire, avril 2005.
 - Boularès H., "La nouvelle PEV vue du Maghreb", études internationales N°24, Mars 2005.
 - Cumenge G., *Les investissements industriels français au Maroc, Une étude empirique sur la décennie quatre-vingt-dix*, Document de Travail, Juillet 2004.
 - Femise, « Le partenariat euro-méditerranéen 10 ans après Barcelone : acquis et perspectives », Institut de la Méditerranée, février 2005.
 - Femise « Rapport sur le partenariat euro-méditerranéen », Institut de la Méditerranée, septembre, 2006.
 - Fontagné L., Péridy N, "l'Union Européenne et le Maghreb", OCDE 1997.
 - Fontaine J.M., Lanzarotti M., "Le néo-structuralisme de la critique du Consensus de Washington à l'émergence d'un nouveau paradigme", *Mondes en Développement*, Tome 29 – 113/114, 2001..
 - Guigou J.L. « La reconnexion des Nord et des Sud : l'émergence de la région méditerranéenne (ou la théorie des quartiers d'orange) », *Géoéconomie*, n° 42, 2007.
 - Hugon P. « Barcelone 10 ans après », Communication au colloque du Caire, mai, 2005.
 - Union du Maghreb Arabe, Secrétariat Général, « La nouvelle politique européenne de voisinage vue du Maghreb », communication de M. Habib Boularès, Institut des Relations Internationales, Tunis, septembre, 2004.
 - L'Union pour la Méditerranée (document) : défis et perspectives, Séminaire organisé le lundi 3/11, dans le cadre de la Semaine arabe au Parlement Européen (3-7/11/2008).
 - Michalet C. A., « Qu'est-ce que la mondialisation ? », Paris, La découverte, colloque Essais 2004.
 - Organisation des Nations unies, "Human development report", UNDP, 2007.
 - Ruel A., « L'invention de la Méditerranée », Vingtième siècle, Paris (32), oct.-déc. 1991,
 - Puymège G. de, « L'émergence institutionnelle de la Méditerranée (1975-1996) », dans *Relations internationales*, automne, n°87, 1996.

- Plateforme non gouvernementale Euromed (Organisé par), déclaration finale forum civil euromed 2008 « Circuler et vivre ensemble dans l'espace Euromed » Marseille, du 31 octobre au 2 novembre 2008, Avec le soutien de : Présidence française de l'union européenne, Commission européenneplatform@euromedplatform.org.

-Le Cercle des économistes et Védrine H., « 5 + 5 = 32 : feuille de route pour une Union méditerranéenne », Perrin 2007.

-Meda et le fonctionnement du partenariat Euro-Mediterraneen document réalisé par l'Institut de la Méditerranée dans le cadre du Projet AMI, Ateliers Méditerranéens Interrégionaux, juin 2000.

-Regnault H., "Intégration euro méditerranéenne et stratégies économiques", Ed l'Harmattan, 2003.

